

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Association Energie Cités- Adhésion de la Ville**

Monsieur Masson, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'année 2010 sera marquée par l'engagement, par la Ville, de son Plan Energie Climat Territorial et la labellisation Cit'ergie, avec la signature de la convention d'objectif à passer avec la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, la commune de Chenôve, la Région Bourgogne et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

L'association Energie Cités, qui regroupe des autorités locales européennes en faveur d'une politique énergétique locale durable, a été créée en 1990 et représente à ce jour plus de mille villes dans vingt-six pays. Elle a pour ambition de renforcer le rôle des autorités locales et d'accroître leurs compétences, de représenter leurs intérêts, d'influencer les décisions au niveau européen, de favoriser les échanges de savoir-faire et de stimuler les actions de terrain.

L'adhésion de la Ville à ce réseau permettrait à cette dernière d'être accompagnée dans la mise en oeuvre de son « plan climat » et de jouer pleinement son rôle de pilote sur le volet « territoire » en partageant l'expérience d'autres collectivités européennes.

Il est donc proposé que la Ville adhère à l'association « Energie Cités » étant précisé que le montant de la cotisation est fixé à 2 500 € pour 2010.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'adhésion de la Ville à l'association Energie Cités à compter de 2010 ;
- 2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé chaque année sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7.06.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 AVR. 2010

